

# PROPOSITION DE LOI

MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1<sup>er</sup> décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises à raison de la crise du logement.*

*Le Sénat a modifié, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article premier.

..... Conforme .....

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législat.) : 841, 924, 1017, 1036 et In-8° 255.

Sénat : 319 et 326 (1963-1964).

## Art. 2.

Dans l'article 342-2 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, la date du 1<sup>er</sup> juillet 1964 est remplacée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1966.

## Art. 2 bis (nouveau).

Les attributions d'office de logements en cours au 1<sup>er</sup> janvier 1964 peuvent, par dérogation aux articles 342 et 347 du Code de l'urbanisme et de l'habitation, être renouvelées jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1966.

## Art. 3.

..... Conforme .....

## Art. 4 (nouveau).

Dans les articles premier et 2 de la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948, modifiée notamment par la loi n° 62-790 du 13 juillet 1962, la date du 1<sup>er</sup> juillet 1964 est remplacée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1966.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1964.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*